

**COMPTE-RENDU DU PRESIDENT DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
ORGANISATEUR EN 2015 DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
DE PROMOTION INTERNE  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2015 l'examen professionnel de promotion interne de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe pour la spécialité « Services et intervention techniques » en partenariat avec les centres de gestion de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, de la Gironde, de l'Hérault, du Lot, de Lot et Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

**Epreuve écrite :**

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	% d'absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats ayant obtenu une note sup. ou égale à 10/20 (%)	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire (note < 5/20)	Nombre de candidats admissibles (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
169	146 (86.39 %)	13.61 %	7.47/20	9/20	34 (23.29%)	29 (19.86 %)	46 (31.51%)

**Epreuve orale :**

Candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
46	46 (100 %)	4.5/20	15/20	8.68	19 (13 %)

**STATISTIQUES**

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

du CDG organisateur	Centres partenaires	Autres
30	113	26

➤ **Sexe :**

Hommes	Femmes
167	2

84.61 % des candidats inscrits sont issus des centres de gestion partenaires. 98.81 % sont des hommes.

➤ Préparation des candidats :

	/Présents	/Lauréats
CNFPT	39 %	<b>63.2 %</b>
Préparation personnelle	<b>43 %</b>	26.3 %
Autre	4 %	-
Non renseigné	14 %	10.5 %

Une majorité des lauréats a suivi la préparation du CNFPT.

➤ Niveau de diplômes :

	/Présents	/Lauréats
Niveau III (BTS)	8 %	10.5 %
Niveau IV (Bac)	32 %	<b>47.4 %</b>
Niveau V (CAP, BEP)	<b>59 %</b>	42.1 %
Non renseigné	1 %	-

La majorité des lauréats possède un niveau de diplôme inférieur ou équivalent au baccalauréat.

**PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS**

L'examen professionnel de promotion interne de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe se compose d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission.

➤ Une épreuve écrite :

**L'épreuve écrite** consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.  
(durée : trois heures ; coefficient 1).

Le sujet a été élaboré par une cellule pédagogique nationale et est utilisé par tous les CDG organisateurs de cette spécialité. Cette épreuve a eu lieu le 8 avril 2015 à Morcenx. Les copies ont fait l'objet d'une double correction. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Les notes :

Les notes s'échelonnent de 0/20 à 14.5/20. La moyenne est de 7.47/20.

Ce rapport technique doit comporter 2 parties distinctes :

- une première partie rédigée exclusivement à l'aide des documents du dossier qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet
- une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles adaptées au contexte par exemple en valorisant certaines informations du dossier mais qui fait également appel aux connaissances du candidat afin de constituer une aide à la décision pour la réalisation du projet (mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes...).

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- mobiliser ses connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible et correctement rédigé.

La première partie est notée sur 10 points, la seconde sur 10 points.

Le sujet de cette session portait sur la maintenance et l'entretien des piscines.

Les correcteurs constatent que :

Sur la partie informative : la méthodologie du rapport n'est pas maîtrisée, de grosses difficultés de rédaction.

Sur la partie propositions : les propositions ne répondent pas à la commande par manque de compréhension du sujet et par manque d'aptitude à résoudre un problème technique.

Très peu de candidats (actuellement en catégorie C) sont prêts à occuper un poste de technicien principal de 2ème classe (grade B+).

**Ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant été déclarés admissibles par le jury. Ce dernier, qui s'est réuni le 20 mai 2015 a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale après avoir fixé le seuil d'admissibilité à 9/20.**

31.5 % des candidats présents à l'épreuve d'admissibilité sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

➤ **Une épreuve orale :**

**L'épreuve orale** consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emploi  
(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Dans l'épreuve d'entretien le jury a évalué le candidat sur :

- L'exposé sur les acquis de son expérience (5 mn au maximum), qui doit être structuré et permettre de valoriser le parcours professionnel
- Les compétences et aptitudes à exercer les missions et notamment la capacité d'analyse et de réflexion, la conduite de projet, l'aptitude à l'encadrement d'équipe, le positionnement hiérarchique et le potentiel pour exercer le niveau de responsabilité correspondant
- La connaissance de l'environnement territorial et institutionnel
- La motivation

**Pour mémoire, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.**

Le jury de cet examen s'est réuni le 30 juin 2015 à Mont de Marsan à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis.

19 candidats ont été reçus à l'examen professionnel de promotion interne de technicien principal de 2ème classe session 2015, soit 13 % des candidats présents à l'épreuve écrite.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.

La présidente du jury, Mme Christine DARDY